

# COMMUNE DE SAINT SIFFRET

## LA GAZETTE N° 1

JANVIER 2021

MEILLEURS  
VOEUX !

### INFO COVID 19

Le point vaccination (P.2).

Le confinement, ou l'opportunité d'une belle solidarité (P.3).

### CONSEIL MUNICIPAL

Une nouvelle équipe municipale en place, (P.4) porteuse de projets (P.5 à 9).

### TRAVAUX 2020

Le programme des travaux pour cette nouvelle année 2021 (maison pour tous, fibre, pavage ...) (P.11 à 13).

### EVENEMENTS

Retour en images sur le passage du Père Noël (P.15).  
La 51ème édition de l'Etoile de Bessèges-Tour (P.16).

### ASSOCIATIONS

La parole est donnée aux associations de Saint-Siffret qui se présentent en quelques lignes (P. 17 à 19)

# SOMMAIRE

- 3** Covid 19
- 4** Conseil Municipal
- 10** Outils de Communication
- 11** Transition numérique  
La fibre
- 12** Travaux 2021
- 14** Eco-Pâturage
- 15** Noël
- 16** Etoile de Bessèges
- 17** Associations
- 20** Infos pratiques



## Info Covid 19 : Le point Vaccination



Conformément aux décisions gouvernementales et aux orientations fixées par la Haute Autorité de Santé, les personnes sont vaccinées selon un calendrier priorisant les personnes âgées résidant en EHPAD et dans les unités de soins de longue durée ainsi que les professionnels de santé.

A partir du 18 janvier, la vaccination est étendue aux personnes âgées de plus de 75 ans ainsi que les personnes ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque face au COVID 19 et disposant d'une ordonnance médicale pour se faire vacciner (traitement chimiothérapique, maladies rénales sévères, transplantés, pathologies chroniques...).

Les prises de rendez-vous se font de plusieurs manières :

**Soit par téléphone :** **0 800 009 110**  
**08 09 54 19 19**



## EDITO

Chères Saint-Siffrétoises, chers Saint-Siffrétois,

Je vous présente, à toutes et à tous, en mon nom et au nom du conseil municipal, tous mes vœux de bonheur, de joie et de santé à vous-mêmes ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers.

L'année 2020 qui s'achève, fût fort éprouvante pour beaucoup d'entre nous, avec depuis mars dernier, des sentiments entremêlés de peur, d'incompréhension, et d'espoir.

La crise sanitaire sans précédent que nous traversons, où l'isolement familial et sociétal, la réduction de nos libertés, les conséquences sévères endurées par les secteurs économiques et culturels, laisseront derrière nous un souvenir amer.

Compte tenu de l'état de crise sanitaire, la cérémonie des vœux et le traditionnel repas des anciens ne pourront malheureusement pas avoir lieu cette année. Mais ce n'est que partie remise, car nous nous retrouverons et partagerons de beaux moments de convivialité, dès que le contexte sanitaire nous le permettra de nouveau, l'espoir nous en est donné avec l'arrivée du vaccin.

Réjouissons-nous de fermer la porte à 2020, sans le moindre doute l'année la plus difficile depuis le début du siècle. Même si la crise n'est pas terminée, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous une année 2021 aussi belle que possible, qui individuellement et collectivement nous donne simplement l'occasion de nous retrouver, de vivre et d'espérer.

Dominique VINCENT  
Maire de Saint-Siffret

### **Soit sur internet :**

- <https://www.sante.fr/centres-vaccination-covid.html#dep-30>
- <https://www.doctolib.fr/vaccination-covid-19/gard>

Un entretien préalable à la vaccination sera effectué lors du rendez-vous afin de vérifier votre éligibilité. Sinon, afin d'éviter cet entretien, vous pouvez vous rendre chez votre médecin traitant qui vous délivrera un certificat d'éligibilité à la vaccination.

Pour les personnes non éligibles au vaccin il convient, si nécessaire, de se faire dépister soit par un test PCR soit par un test antigénique. Ce dernier peut être réalisé dans notre commune dans le cadre de la cellule de dépistage Covid 19 au foyer Broche sous l'autorité du docteur Martine FERRE en association avec les infirmières de Saint Siffret en prenant un rendez-vous au **07 84 50 27 47**.

## LE CONFINEMENT, OU L'OPPORTUNITÉ D'UNE BELLE SOLIDARITÉ

Distanciation sociale, isolement, quarantaine, port du masque obligatoire, attestation de sortie, couvre-feu... tant de termes anxiogènes dignes d'un film de guerre pendant l'occupation.

À croire que la lutte contre l'épidémie de Covid-19 suppose de nous couper du monde social pour nous enfermer chacun dans une bulle en attendant patiemment que la vie reprenne son cours.

Et pourtant, depuis le début du confinement, de multiples initiatives d'entraide et de solidarité, ont fleuri à échelle locale.

Un véritable pied de nez à ce virus insidieux qui pensait pouvoir mettre entre parenthèses notre sens du collectif.

La première action mise en place par la mairie et une équipe de bénévoles visait à préserver le lien social et à apporter du soutien aux personnes âgées, isolées, ou en situation de handicap avec, en fonction des besoins, une cellule d'écoute et un appel régulier pour prendre des nouvelles et répondre aux demandes. Un service de livraison à domicile a été organisé avec la collaboration de l'épicerie locale et les pharmacies environnantes.

Pour pallier la pénurie de masques lors du premier confinement, une mobilisation sans précédent a vu le jour pour confectionner des masques en tissu selon les normes AFNOR et celles du CHU de Grenoble.

Une équipe de bénévoles s'est constituée avec, au départ, cinq couturiers dont un jeune garçon de 11 ans, rejoints rapidement par d'autres habitantes du village désireuses de mettre leur talent au service de tous. Quinze personnes au total se sont activées chaque jour pour assurer une distribution gratuite trois fois par semaine. La logistique a été gérée par d'autres bénévoles pour prendre les commandes et établir le calendrier de la remise des masques par les jeunes du Comité des fêtes avec le soutien matériel de l'épicerie et de la population qui n'a pas hésité à faire des dons divers, notamment de matières premières.

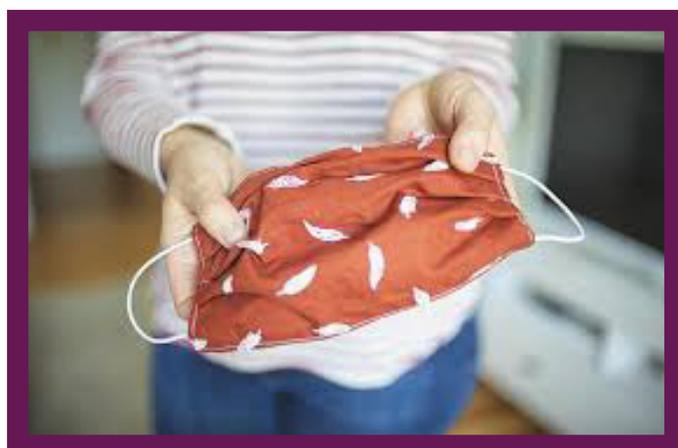
Personne ne s'attendait à un tel succès. Plus de 100 masques ont été confectionnés quotidiennement

dès la deuxième semaine et c'est un total de 800 masques qui a été distribué aux habitants du village.

Cet élan de générosité a également permis à des personnes qui ne se connaissaient pas, de se rencontrer, d'échanger, même des numéros de téléphone, pour organiser selon les goûts et les activités de chacun, soit des balades, des prêts de livres ou des recettes de cuisine, soit une invitation à partager le verre de l'amitié ou un café (toujours dans le respect des règles sanitaires en vigueur).

Cette magnifique initiative de solidarité a permis de réinventer le rapport à l'autre et a généré dans l'esprit de beaucoup, le souhait de ne pas s'arrêter à ces actions liées à la pandémie et d'envisager de continuer à s'impliquer dans la vie du village pour créer une véritable communauté associative fondée sur le partage et la convivialité et ainsi, nouer des liens intergénérationnels entre les habitants. C'est ainsi que l'Association « Tous en Scène » a été créée pour faciliter les échanges autour d'activités artistiques, culturelles, éducatives et organiser tous types d'événementiels.

Il convient donc de prendre acte des enseignements de cette crise et de faire en sorte que le succès des multiples réseaux d'entraide créés pendant le confinement déclenche une prise de conscience collective avec des effets de long-terme, dont la priorité sera la solidarité et le bien vivre ensemble.



# UNE NOUVELLE EQUIPE MUNICIPALE



*Un nouveau conseil municipal a pris ses fonctions en mai 2020.*

A l'issue des élections municipales qui se sont déroulées en mars dernier, la liste « Bien vivre ensemble », conduite par le maire sortant Dominique VINCENT a été élue au premier tour avec 50,94% des suffrages exprimés.

La liste « Pour nous, Saint-Siffret c'est vous » a déposé une requête à l'encontre de la liste « Bien vivre ensemble » en annulation des élections municipales, auprès du tribunal administratif de Nîmes.

Par jugement en date du 21/09/2020 le tribunal administratif a rejeté la requête de la liste « Pour nous, Saint-Siffret c'est vous » sur le fond, validant ainsi le résultat des élections en faveur de la liste « Bien vivre ensemble ».

Dans un contexte de crise sanitaire lié au COVID 19, ce n'est que le 23 mai 2020 que le conseil municipal d'installation s'est réuni afin d'élire pour cette nouvelle mandature, M. Dominique VINCENT maire de Saint-Siffret.

Nous vous présentons ci-dessous l'ensemble des élus municipaux :



 <p><b>Dominique VINCENT</b> Maire Conseiller communautaire Vice Président du SMAGE Membre du SMEG</p>	 <p><b>Nathalie FABIE</b> 1ère adjointe Déléguée à l'administration générale, au développement territorial et à la culture Conseillère communautaire Membre du SMEG</p>	 <p><b>Raymond SERRET</b> 2ème adjoint Délégué à l'urbanisme et à l'environnement.</p>	 <p><b>Sylvie THOLANCE</b> 3ème adjointe Déléguée au CCAS et aux festivités</p>	 <p><b>Olivier LAW</b> 4ème adjoint Délégué à la communication</p>
 <p><b>Patricia PALLEGOIX</b> Conseillère municipale Déléguée aux affaires scolaires</p>	 <p><b>Dominique AGJERA</b> Conseiller municipal</p>	 <p><b>Monique SWIERKOWSKI</b> Conseillère municipale</p>	 <p><b>Michaël CENTE</b> Conseiller municipal Délégué aux sports et aux associations</p>	 <p><b>Anne Catherine MAUNY</b> Conseillère municipale</p>
<b>Liste d'opposition</b>				
 <p><b>Pierre DEHON</b> Conseiller municipal</p>	 <p><b>Estelle DAVID</b> Conseillère municipale</p>	 <p><b>Nathalie RAYSSIGUIER</b> Conseillère municipale</p>	 <p><b>André SAULTON</b> Conseiller municipal</p>	 <p><b>Béatrice COLOMBIER</b> Conseillère municipale</p>

# LE CONSEIL MUNICIPAL EN ACTION

2020 a été une année particulièrement marquée par une conjoncture complexe et chargée, mais cela n'a pas empêché notre équipe municipale d'avancer sur de nombreux sujets.

Tous débattus lors de conseils municipaux qui se sont exceptionnellement déroulés au sein de notre foyer communal William Broche, nous vous proposons de faire un retour sur quelques décisions qui ont marqué la vie institutionnelle de notre village cette année :

## SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2020

### Délibération n°2020-02 : Bail à ferme avec exploitation agricole - Brugas et Vallongue

Adoptée à l'unanimité

La Commune de Saint-Siffret est propriétaire de parcelles situées au lieu-dit Brugas et Vallongue. Monsieur JUAN Damien, exploitant agricole, a sollicité de la commune un bail agricole, afin de pratiquer l'éco pâturage sur les parcelles communales dont la surface totale est de 07 ha 22 a 50 ca.

Après désignation d'un expert, l'élaboration d'une étude et d'une proposition de bail à ferme par la chambre d'agriculture, il a été convenu d'un commun accord entre les parties, que le bail serait conclu pour une durée de 9 années. Le préavis de départ, qui peut être demandé par l'une ou l'autre des parties a été fixé à 18 mois.

### Délibération n°2020-03 : Subvention exceptionnelle-Ligue contre le cancer

Adoptée à l'unanimité

Au vu de l'octroi par le comité départemental du Gard de la Ligue contre le cancer, de deux panneaux « espace sans tabac », Monsieur le Maire a proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € et de signer une convention de partenariat permettant de soutenir la démarche de cet organisme d'intérêt général.

### Délibération n°2020-08 : Compte administratif 2019

Pour : 11

Contre : 3 (N. RAYSSIGUIER ; B. COLOMBIER ; N. DALLA-RIVA)

Abstention : 0

Le compte administratif 2019 présenté par Monsieur le Maire et soumis à approbation des élus par Monsieur SERRET, Premier Adjoint, laisse apparaître de bons ratios financiers et des excédents au sein des deux sections qui composent le budget à savoir :

- un excédent de clôture de 142 328.90€ pour la section d'investissement
- un excédent de clôture de 275 227.51€ pour la section de fonctionnement.

La situation financière du budget de l'eau et de l'assainissement est également positive, telle que nous le démontre la délibération n°2020-11 portant présentation du compte administratif 2019 (adoptée à l'unanimité) :

- un excédent de clôture de 358 615.40€ pour la section d'investissement
- un excédent de clôture de 134 600.49€ pour la section d'exploitation (fonctionnement)

## SÉANCE DU 23 MAI 2020

*Cette séance est d'autant plus importante qu'elle fait suite aux élections du 15 mars 2020 et prévoir, entre autre, l'élection du Maire, des adjoints et des représentants au sein de différents organismes :*

### Délibération n°2020-13 : Election du Maire

Monsieur Raymond SERRET ayant invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire, il a été désigné Mme Nathalie FABIE en secrétaire de séance. Mme Sylvie Tholance et M. Olivier Law l'ont été en qualité d'assesseurs.

Monsieur Dominique VINCENT, Maire sortant, a présenté sa candidature. Aucun autre candidat n'a souhaité se présenter.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a été invité à voter à bulletins secrets :

#### Résultat du premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Bulletins blancs : 2
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

**Monsieur Dominique VINCENT, ayant obtenu 13 voix, a été élu Maire de la commune au premier tour.**



**Délibération n°2020-16 : Election des adjoints communaux**

Après avoir informé l'assemblée que l'élection des adjoints au maire, dans les communes de plus de 1000 habitants, s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel avec une obligation de parité pour ces listes, Monsieur le Maire a procédé à un appel à candidature.

Monsieur le Maire a proposé une liste composée des 4 personnes suivantes :

- 1) Nathalie FABIE
- 2) Raymond SERRET
- 3) Sylvie THOLANCE
- 4) Olivier LAW

Les élus ont donc procédé à l'élection des adjoints dans les conditions de l'élection du Maire.

**Résultat du premier tour de scrutin :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

La liste de Mme Nathalie FABIE ayant obtenu 15 voix, elle est élue au premier tour de scrutin.

**Monsieur le Maire a donc proclamé élus :**

- 1) Nathalie FABIE, adjointe au Maire
- 2) Raymond SERRET, adjoint au Maire
- 3) Sylvie THOLANCE adjointe au Maire
- 4) Olivier LAW adjoint au Maire

**Délibération n°2020-17 : Elections des délégués dans les organismes intercommunaux**

La commune, adhérente au Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG), doit procéder à l'élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants.

Après avoir rappelé que cette élection doit se faire au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, Monsieur le Maire a fait appel à candidature.

Ont été candidats : Dominique VINCENT et Nathalie FABIE en qualité de délégués titulaires et Pierre DEHON et Mickaël GENTE en qualité de suppléants.

**Les candidats ont été élus à l'unanimité**

**SÉANCE DU 1ER JUILLET 2020**

**Délibération n°2020-24 : Election des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS**

Ont été élus représentants titulaires au Centre Communal d'Action Sociale :

Sylvie THOLANCE  
 Monique SWIERKOWSKI  
 Michael GENTE  
 Pierre DEHON

**SÉANCE DU 10 JUILLET 2020**

**Délibération n°2020-31 : Budget primitif principal 2020**

Adoptée à la majorité, 12 voix pour et 3 abstentions (N. RAYSSIGUIER, B. COLOMBIER ; A. SAUTON)

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à **885 327,00 € pour l'année 2020 :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Année	2019	2020
Total	648 942€ (voté 893 102 €)	885 327,00 €
RECETTES		
Année	2019	2020
Total	916 009,43 € (voté 893 102 €)	885 327,00 €

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à **897 792€ pour l'année 2020:**

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Année	2019	2020
Total	886 908,70€ (voté 1 491 992€)	897 792,00 €
RECETTES		
Année	2019	2020
Total	1 029 237,60€ (voté 1491992€)	897 792,00 €

**Délibération n°2020-32 : Budget primitif eau et assainissement 2020**

Adoptée à la majorité, 12 voix pour et 3 abstentions (N. RAYSSIGUIER, B. COLOMBIER ; A. SAUTON)

Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à **495 254,00 € pour l'année 2020** :

SECTION D'EXPLOITATION		
DEPENSES		
Année	2019	2020
Total	307 302,59 € (voté 506 254€)	495 254,00 €
RECETTES		
Année	2019	2020
Total	441 903,08 € (voté 506 254 €)	495 254,00 €

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à **584 526,00 € pour l'année 2020** :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Année	2019	2020
TOTAL	108 339,16 € (voté 613 302€)	584 526,00 €
RECETTES		
Année	2019	2020
TOTAL	613 302 € (voté 466 954,56 €)	584 526,00 €

**Délibération n°2020-33 : Subvention exceptionnelle à la société de Chasse**

*Adoptée à l'unanimité*

Compte tenu de l'augmentation significative des dégâts causés par les sangliers, la Fédération de Chasse demande aux sociétés de chasse d'accroître l'effort de chasse afin de diminuer l'effectif de sanglier présent. La société de Chasse de Saint-Siffret participe activement à cette régularisation et vient en aide régulièrement aux agriculteurs et aux particuliers de Saint-Siffret par la pose de clôture afin de limiter l'impact des animaux sur les cultures et éviter les dégâts.

Afin de les soutenir dans leur démarche et de les aider dans le financement de leurs dépenses de fonctionnement, il leur a été allouée une subvention de 2 000 €.

**SÉANCE DU 06 OCTOBRE 2020**

**Délibération n°2020-35 : Convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau et l'assainissement avec le Département du Gard**

*Adoptée à l'unanimité*

Les missions d'assistance technique du Département envers les Communes dans le domaine de l'eau, sont encadrées depuis l'adoption de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, par l'article 73.

Suivant le décret n°2019-589 du 16 juin 2019, le Département apporte une assistance technique aux Communes, dans le cadre d'une convention.

Compte tenu de son champ de compétence, la Commune peut bénéficier de la mission « Assainissement et protection des ressources en eau ».

Par arrêté du 05 décembre 2019, Monsieur le Président du Département du Gard a fixé à 0,35 € HT, la part annuelle par habitant et par mission, la rémunération à verser au Département.

Pour l'année 2020, cette rémunération s'élèverait donc à  $0,35 \times 1103 \times 2 = 772,10$  € HT soit 849,31 € TTC (TVA 10 %).



**Délibération n°2020-36 : Aménagement de surface des rues du cœur du village phase 2 – Demande de subvention**

*Adoptée à l'unanimité*

Dans le cadre du réaménagement du cœur de village, Monsieur le Maire rappelle l'importance d'engager des travaux rue de l'Horloge, rue Grand carrière et au croisement de la rue Sous l'Arc et rue du Porche. Le Cabinet Gaxieu, missionné à cet effet, a établi un détail estimatif et évalué le montant de la dépense de l'ordre de 281 145,06 €, y compris honoraires et imprévus.

Suite à la présentation du projet, l'assemblée délibérante a décidé d'approuver ce programme de travaux, d'autoriser Monsieur le maire à engager la consultation des entreprises et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Il a également été décidé que la mairie présentera un certain nombre de demandes d'aides financières auprès des organismes à même de concourir à la réalisation de ce projet.

**Délibération n°2020-38 : Service de l'eau et de l'assainissement - Révision des tarifs de raccordement au réseau communal**

Le montant acquitté par les particuliers pour les frais de réalisation d'un raccordement au réseau d'eau et/ou d'assainissement ne correspondant plus à la facturation effectuée par les entreprises chargées des travaux au sein de la commune, il a été nécessaire de réviser les tarifs actuels suivants :

Travaux et interventions (T.V.A à 20%) :	Montant H.T	Montant T.T.C
Forfait pour raccordement au réseau d'eau potable d'une longueur inférieure ou égale à 5 mètres linéaires	1 200.00 €	1 440.00 €
Forfait pour raccordement au réseau de collecte des eaux usées d'une longueur inférieure ou égale à 5 mètres linéaires	1 200.00 €	1 440.00 €
Prix du mètre linéaire supplémentaire	100.00 €	120.00 €

**Délibération n°2020-37 : Réfection du puits Parc de la Péran – Demande de subvention**

*Adoptée à l'unanimité*

Le Maire rappelle que le Parc de la Péran a été récemment rénové et qu'il est nécessaire d'entreprendre des travaux de réfection du puits de ce parc afin de créer une harmonie. Un détail estimatif a été établi, le montant de la dépense est de l'ordre de 19 868 €.

Ce projet pouvant s'inscrire dans la thématique d'aide du PETR, de la Région Occitanie et de la Direction Régionales des Affaires Culturelles, il a été approuvé par le Conseil Municipal la constitution d'un dossier d'aide de financement auprès de ces organismes.



*Pour : 12  
Abstention : 1 (Béatrice COLOMBIER)  
Contre : 1 (Nathalie RAYSSIGUIER)*

**Adoption des nouveaux tarifs (en vigueur) :**

Travaux et interventions (T.V.A à 20%) :	Montant H.T	Montant T.T.C
Forfait pour raccordement au réseau d'eau potable d'une longueur inférieure ou égale à 5 mètres linéaires	1 000.00 €	1 200.00 €
Forfait pour raccordement au réseau de collecte des eaux usées d'une longueur inférieure ou égale à 5 mètres linéaires	1 000.00 €	1 200.00 €
Prix du mètre linéaire supplémentaire	100.00 €	120.00 €

**Délibération n°2020-40 : Plan Local d'Urbanisme – transfert vers l'intercommunalité**  
*Adoptée à l'unanimité*

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) n°2014-366 du 24 mars 2014 prévoit le transfert aux communautés de communes et d'agglomération de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), de document d'urbanisme en tenant lieu le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la Communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux ou communautaires, soit au 1er janvier 2021.

Toutefois, il peut être dérogé à ce transfert si 25% des communes représentant au moins 20% de la population de l'établissement public de coopération intercommunale s'y oppose par délibération adoptée dans les trois mois précédents le terme du délai légal.

Le conseil municipal a donc décidé d'user de cette possibilité de dérogation, et de s'opposer au transfert du PLU à la Communauté de Communes Pays d'Uzès.

**Délibération n°2020-50 : Adhésion au service commun d'instruction des ADS (Autorisations du Droit des Sols) et mise en place de la convention de mise à disposition de ce service***Adoptée à l'unanimité*

Par délibération en date du 28/12/2005, le Conseil Municipal a décidé de confier l'instructions des autorisations, déclarations et actes relatifs à l'occupation des sols, à la Communauté de Communes du Pays d'Uzès (CCPU). Il ne s'agit pas d'une compétence transférée à l'intercommunalité mais bien d'un service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme.

Ce service ne remet en question aucune compétence du maire, celui-ci restant compétent en matière de planification et de délivrance des actes et autorisations d'urbanisme.

Ce service commun était offert gracieusement aux communes membres par la CCPU alors même que la loi impose que ce service soit rémunéré.

La Communauté de Communes a décidé de renforcer son service pour une meilleure efficacité et assurer davantage de compétences à compter du 1er janvier 2021, ce qui engendre des coûts supplémentaires pour la communauté de communes. Une participation de 2 € par an et par habitant est demandée aux communes.

La commune de Saint-Siffret a donc décidé de poursuivre son adhésion en autorisation le Maire à signer les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

**Délibération n°2020-51 : Demande d'inscription au programme d'investissement du SMEG – Renforcement BTA Poste équestre 20-REN-44***Adoptée à l'unanimité*

Dans le cadre du renforcement des réseaux et de l'amélioration de la qualité de distribution de l'énergie électrique, ENEDIS a transmis au SMEG une fiche de proposition de travaux mettant en évidence des chutes de tension de 12.87 %.

La disposition de la ligne aérienne existante, passant au dessus de parcelles privées, il n'est pas possible de reconstruire une ligne aérienne sur une bonne partie du chantier.

Ces travaux consistent à recréer le réseau basse tension en souterrain. Il sera posé un réseau en 240<sup>2</sup> avec la reprise des branchements afin de retrouver le réseau aérien sur le domaine public.

Le reste du chantier se fera en aérien en T150 avec la reprise des poteaux en modifiant l'implantation de ceux-ci notamment en contournant la vigne nouvellement plantée.

Pour cette délibération, le au Conseil Municipal a accepté le projet dont le montant maximum s'élèvera à 160 653,30 € HT soit 192 783,96 € TTC. Aucune participation financière ne sera à la charge de la collectivité. Cependant la commune s'est engagée à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 3 597,66 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.

**Délibération n°2020-53 : Aménagement de surface des rues du cœur du village phase 2 – sélection du candidat***Adoptée à l'unanimité*

Après avoir approuvé le programme de travaux « Aménagement de surface des rues du cœur du village – phase 2 », lors d'une précédente séance, il a été étudié l'ensemble des offres présentées en vue de la réalisation des travaux.

L'entreprise retenue est donc Robert Travaux publics qui apparaît comme la mieux distante avec un montant de 225 373,44 € H.T (tranche ferme)

*Futur emplacement de la maison pour tous***Délibération n°2020-54 : Construction d'une salle « Maison pour Tous » - demande de subvention*****Pour : 11 / Abstention : 2 (A.SAUTON, N. RAYSSIGUIER) / Contre : 1 (B.COLOMBIER)***

En raison des obligations d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) aux personnes à mobilité réduite, certaines salles à destination des associations ne peuvent plus être proposées.

L'importance, rappelée par Monsieur le Maire, de maintenir un tissu associatif et de créer un lien intergénérationnel a encouragé les élus à valider la construction d'une « Maison pour tous » attenante au foyer communal et présenter un certain nombre de demandes de subventions.

Ainsi, le projet « Maison pour Tous » s'articulera autour de deux axes :

- Un espace associatif mutualisé, intergénérationnel
- Un espace bibliothèque

L'architecte Manuelle GILLAIN, missionnée à cet effet, a évalué le montant de l'opération à 364 380 € TTC.

## LA MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU SITE INTERNET

Une de nos priorités étant de mettre en œuvre une communication plus moderne et plus efficace alliant simplicité, réactivité et modernité nous avons décidé d'entreprendre une refonte complète de nos supports.

Dans ce contexte notre ancien site internet étant peu pratique et coûteux, chaque modification faisant l'objet d'une nouvelle facturation du prestataire, nous avons souhaité le faire évoluer afin d'assurer notre autonomie au niveau de l'actualisation et de permettre ainsi, dans le cadre d'une cohérence générale, plus de réactivité par rapport à l'information :

- facilité de navigation
- interactivité avec les organismes extérieurs
- informations en temps réel sur la vie quotidienne de notre commune
- informations pratiques .....

Ce nouveau site, aujourd'hui en construction, se mettra progressivement en place et vous pourrez en suivre l'évolution sur [www.mairiesaintsiffret.fr](http://www.mairiesaintsiffret.fr)



## INFO FLASH

Pour autant ce nouveau site internet fera écho aux autres outils nous permettant d'informer l'intégralité de nos concitoyens comme la Gazette annuelle, les bulletins d'informations trimestriels (à venir), le compte Facebook de la Mairie ainsi que Info Flash.

Info Flash permet d'informer et d'alerter en temps réel :

- *Notifications* d'évènements sur smartphone, tablettes ou ordinateurs
- *Télé-Alerte* qui permet via des sms ou des appels directs d'alerter les personnes fragiles ou dépendantes sur des situations perturbantes climatologiques, sécuritaires....
- *Signalements* d'incidents permettant des interventions rapides .....

Nous proposerons dès la fin des confinements et des limitations de jauges des séances d'informations publiques qui permettront à ceux qui le désirent de maîtriser et ainsi d'optimiser l'utilisation de ce support.

## LE POINT SUR LA FIBRE



## ➔ Que va m'apporter la fibre :

La fibre optique permet **d'avoir un meilleur débit** et donc de télécharger et/ou transférer des données, surfer sur internet, connecter vos objets, regarder la télévision, téléphoner depuis votre fixe ... **tous en même temps et de manière extrêmement fluide et efficace.**

## ➔ Comment la fibre arrive à mon domicile :

NRO : Noeud de Raccordement Optique

SRO : Sous-Répartiteur Optique

PBO : Point de Branchement Optique

PTO : Prise Terminale Optique



1

1 NRO  
à Uzès



2

3 SRO  
à Saint Siffret



3

1 PBO  
devant 1 à 6  
habitations



4

1 PTO  
Chez vous,  
Installé par  
l'opérateur de  
votre choix

## ➔ Quand ?

D'après nos informations, fin du 1er semestre 2021



## Que dois-je faire pour avoir la fibre ?

1. Vérifier sur le site : <https://adresse.data.gouv.fr> que mon adresse est bien connue et correctement positionnée sur la carte (vision satellite disponible). Si vous constatez une erreur, informez la commune par mail à : [contact@mairiesaintsiffret.fr](mailto:contact@mairiesaintsiffret.fr)
2. Le réseau fibre optique est actuellement déployé en parallèle du réseau « téléphonique cuivre » existant, afin de faciliter le passage des nouveaux câbles. Il est nécessaire que chacun d'entre vous réalise les élagages à proximité du réseau cuivre sur son domaine privé et de responsabilité.
3. Je vérifie que mon domicile est éligible à la fibre sur [www.wigardfibre.fr/test-deligibilite/](http://www.wigardfibre.fr/test-deligibilite/)
4. Si oui : Je souscris à un abonnement « fibre » auprès de l'opérateur téléphonique de mon choix
5. Votre opérateur raccordera votre domicile à la fibre en tirant une fibre depuis le PBO ③ (en souterrain ou en aérien) et ce jusque dans la pièce de votre habitation où vous avez actuellement votre box et ce afin de poser la prise terminale PTO ④.



PLUS D'INFORMATION SUR : [www.wigardfibre.fr](http://www.wigardfibre.fr)



# 2021

## DE NOUVEAUX PROJETS INITIES PAR LA COMMUNE

### ■ CONSTRUCTION DE LA MAISON POUR TOUS

« Décloisonner, renforcer, développer les occasions de rencontres et de partages entre toutes les générations »

• Au programme :

364 380 € TTC



Soirée lecture



Bibliothèque municipale

Associations

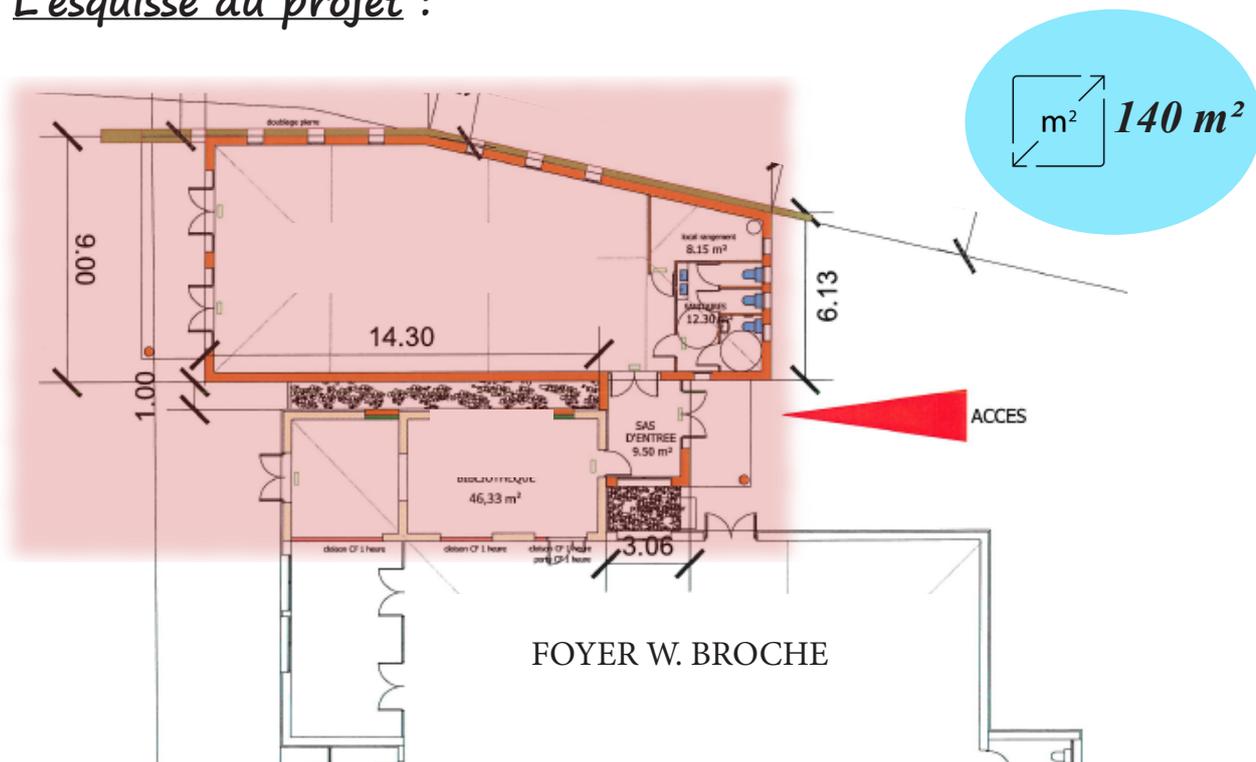
Ateliers participatifs

Soutien scolaire



@ informatique

• L'esquisse du projet :





2021 .....

C'EST MON PATRIMOINE

## ■ VALORISATION DE NOTRE PATRIMOINE

### • Rénovation du puit de la Péran

€ 19 868 € TTC

Victime de l'usure du temps, le vieux puit du parc de La Péran, présentait des signes de fissuration en façade de l'édifice. Afin de le préserver, des travaux de consolidation et de rénovation viennent de débiter. L'entreprise retenue pour l'exécution des travaux est l'entreprise Rios.



### • Travaux de pavage du vieux village

€ 270 448,12 € TTC

Une nouvelle tranche de travaux de pavage du vieux village est programmée pour cette année.

Deux secteurs du vieux village sont concernés :

L'intersection des rues « sous l'arc »; « du ranc »; « du soureillan ».

Le dernier tronçon de la rue de l'horloge, jusqu'au début du chemin de Rigaud.

La rue « la grand Carrière » sera quand-à elle traitée en béton désactivé.

L'entreprise retenue pour l'exécution des travaux est l'entreprise Robert TP



## ■ TRAVAUX ENERGETIQUES

€ 192 783,96 € TTC

Le SMEG va procéder au travaux d'enfouissement de la ligne électrique aérienne basse tension qui surplombe les terrains du quartier de la cave coopérative.

La ligne électrique existante sera déposée, une fois les travaux d'enfouissement chemin des canebières et chemin des terres planes réalisés.

Nous informerons prochainement les habitants de ce quartier du détail et du planning de ces travaux.

Le financement de ces travaux est entièrement pris en charge par le SMEG.

## L'ÉCO-PÂTURAGE : L'ANIMAL AU SERVICE DU VÉGÉTAL !

Depuis mars 2020 la municipalité de Saint-Siffret a décidé d'introduire sur son territoire l'éco-pâturage.

Ce dispositif permettra, de maintenir une flore plus diversifiée, de diminuer les coûts de gestion et d'entretien des espaces, de limiter le développement de certaines espèces invasives sans engins, ni produits chimiques, de réduire les déchets verts et de développer la biodiversité. La présence d'animaux favorisant également le développement d'actions pédagogiques, notamment auprès des enfants.

Isabelle et Damien éleveurs bergers d'expérience ont relevé de défi. Leur troupeau constitué de 350 brebis de races différentes (la Tarasconnaise, la blanche du Massif Central et la rouge du Roussillon) vient pâturer dans la garrigue du

mois d'octobre au mois de mai, optimisant ainsi la prévention des risques d'incendie.

Au mois de juin la transhumance permet au bétail de migrer vers les



hauts pâturages d'été du massif de l'Aigoual et de rencontrer de beaux béliers.

De retour à Saint Siffret, après 5 mois de gestation, les brebis mettent

bas, pour une partie du troupeau en octobre et pour l'autre partie en décembre. Durant ces deux séances d'agnelage 350 agneaux verront le jour.

Ces agneaux, nourris au foin de crau et de pays ainsi qu'à la luzerne, sont destinés à la consommation après 110 jours d'élevage raisonné. Nos bergers proposent d'en assurer la vente en circuit court.

Bonne chance à Isabelle et Damien, que cette belle aventure commune s'inscrive dans une continuité qui se veut résolument tournée vers l'écologie.

**Contacts Isabelle et Damien**

06 59 92 47 69

06 17 19 29 19



## SAINT-SIFFRET, SUR LE PARCOURS DU PÈRE NOËL EN 2020

Le 22 décembre a été l'occasion de rencontres magiques entre le Père Noël et les enfants de Saint-Siffret. C'est en calèche, et accompagné de ses lutins, que le Père Noël a accueilli les petits, recueilli leurs lettres et les a gâtés de petites friandises. Et, avouons-le, le plaisir n'était pas moins vif de la part des parents, toujours attendris par un tel spectacle.

Cette année, le Père Noël a toutefois dû se plier aux mesures de sécurité sanitaire et gestes barrières. Tirée par un magnifique cheval, la calèche s'est arrêtée à 5 points de rencontre, limitant ainsi le nombre d'enfants et parents

à un même endroit. Emaillé d'arrêts de 10 minutes par lieu, le parcours du Père Noël a commencé à la cave coopérative pour s'achever au carrefour de La Charaou, en passant par la Mairie, l'abris-bus chemin du Devois, le château d'eau puis l'épicerie Briargues.

Nul doute que le Père Noël a apprécié sa visite de notre magnifique village, nous lui disons donc... à l'an prochain !



# SAINT SIFFRET ARRIVEE DE LA 4 EME ETAPE



## Samedi 06 février 2021

La 51ème édition de l’Etoile de Bessèges-Tour du Gard aura lieu du 3 au 7 février 2021.

Première course par étapes du circuit international professionnel UCI Europe Tour.

Après une année particulièrement difficile, Monsieur le Maire Dominique Vincent, Michaël Gente délégué aux sports, l’équipe municipale se sont engagés à accueillir la 4ème étape du 51ème tour du Gard.

Rousson- Saint-Siffret Pays d’Uzès, samedi 06 février 2021 (Grand prix du département du Gard, 152 km).

En partenariat avec la CCPU, pour la première fois de son histoire Saint-Siffret accueillera un événement sportif international, avec au programme 12 équipes professionnelles et 8 équipes de secondes divisions.

L’arrivée des coureurs est attendue vers 15h30 route de Saint-Maximin.

Un événement majeur qui impliquera des changements importants pour la circulation.



Où se garer ? Comment circuler ? Le parcours des coureurs ? La ligne d’arrivée ? Vous trouverez, prochainement dans vos boîtes aux lettres les précisions utiles pour apprécier cet évènement.



## LA VOIX AUX ASSOCIATIONS :

### L' Association des Parents d'Elèves

Le 18 décembre 2020 s' est tenue l'assemblée générale de l'Association des Parents d'Elèves de l'école publique de Saint-Siffret.

Un nouveau bureau a été élu pour l'année 2020-2021

**Président** : Michaël GENTE

**Vice-président** : Julia BIESBROUCK

**Secrétaire** : Ingrid LASTERNAT

**Trésorière** : Adeline DEBAILLEUX

Cette année bien particulière nous a montré l'importance de certaines valeurs fondamentales.

La solidarité, l'entraide, le partage, ont été au cœur de nos vies tout au long de cette crise, c'est dans un état d'esprit de concorde et d'ouverture que la nouvelle équipe continuera à porter les projets de l'APE, en étroite collaboration avec tous les parents, le corps enseignant et la municipalité de Saint-Siffret.



Tous les parents sont les bienvenus.

N'hésitez pas à venir échanger, participer si vous le souhaitez selon vos disponibilités.

Un grand merci à l'ancien bureau pour son travail et son dévouement.

Vous pouvez compter sur nous.

Nous vous souhaitons une belle année 2021.



SPORT & DETENTE  
SAINT-SIFFRET



FOYERS RURAUX

### L' Association Sport et Détente

Tous les membres du bureau de l'association Sport et Détente vous souhaitent un belle et douce année.

Après une reprise tardive, les cours ont dû être suspendus suite à la crise sanitaire. Certaines disciplines continuent en visio depuis le mois de novembre.

Nous remercions nos adhérents pour leur confiance et leur soutien. Nous allons maintenir ce lien visio en attendant un retour à la normale.

Malheureusement nous n'avons pas pu nous retrouver pour célébrer le nouvel an et notre soirée annuelle du printemps dernière été annulée.

Nous espérons pouvoir vous retrouver rapidement lors d'activités sportives ou de soirées festives.

Prenez bien soin de vous !

La présidente  
Christine DAVAL

Jours	Disciplines	Animateurs	Horaires
Lundi	Yoga	Marie Lise	18h30/20h
Mardi	Gym Pilates	Sylvie	9h15/10h15
	Gym Pilates	Sylvie	10h45/11h45
	Zumba	Paula	18h/19h
Mercredi	Gym	Pascale	20h/21h
Jeudi	Gym Pilates	Sylvie	9h15/10h15
	Gym Pilates	Sylvie	10h45/11h45

## L' Association Tous en Scène



Les associations jouent un rôle déterminant dans le domaine culturel, tout d'abord du fait d'un étroit partenariat avec les pouvoirs publics, et plus spécialement avec les élus locaux.

L'action des associations va ainsi permettre de compléter ou de concrétiser les politiques culturelles des élus.

Ainsi, la création de « **Tous en Scène St Siffret** » est la consécration d'une initiative solidaire inspirée par des envies de cohésion et d'implication dans la vie de notre village. Elle est cependant indépendante de toutes influences.



Le repas de Noël du 17 décembre 2019 a été notre dernière grande sortie en groupe avant la pandémie, qui a restreint nos mouvements et bousculé toutes nos habitudes de vie depuis bientôt 1 an.

Espérons que 2021 et l'arrivée du vaccin, nous permettront de reprendre au plus vite nos activités associatives en toute sécurité, afin de maintenir le lien social et intergénérationnel si important pour toutes et tous nos adhérent(e)s.

Projets et activités diverses sont déjà élaborés, mais le côté incertain de cette épidémie ne nous permet pas de donner des dates précises.

Elle vise à créer une véritable communauté associative fondée sur le partage et la convivialité en nouant des liens intergénérationnels entre les habitants du village ( Evènements culturels et artistiques (conférences, organisation de concerts, de festivals, de représentations théâtrales, ateliers d'échange de connaissance et de savoir-faire (couture, cuisine, etc.).

Cours d'enseignements culturels, artistiques et éducatifs (connaissance des arts, littérature, théâtre, musique, peinture, sculpture, cinéma, etc.). Promotions d'activités historiques et patrimoniales et bien d'autres activités encore.

Nous avons souhaité offrir un point d'entrée unique, facilitant la recherche de produits artisanaux de proximité et une visibilité renforcée de notre village en terme d'image culturelle.

Notre technologie informatique fait le reste (E- market).



*Journée porte ouverte du 17 octobre 2020*

### Contact

Notre association culturelle locale

« Tous en Scène St Siffret »

Email : [contact@tousensceneststiffret.com](mailto:contact@tousensceneststiffret.com)

Michel FAUPEL

site internet : [www.tousensceneststiffret.com](http://www.tousensceneststiffret.com)

## ACTIVITES DU CLUB « LES AMIS DE L'ÂGE D'OR » DE SAINT SIFFRET 2020 - 2021



Par contre, nous reprenons les marches tranquilles sur les petits chemins de la garrigue, et avec notre coach sportive « Evelyne », la marche nordique, qui a séduit plus de 25 de nos adhérents.

Meilleurs vœux à toutes et à tous.....

et à très bientôt !!!!!!!!!!!

Amitiés

La Présidente : **Béatrice Colombier**

**Pour tout renseignement, appeler le 0649518930**



## BREVES NOUVELLES DU TENNIS

par Michel Randé

Les peuples heureux n'ont pas d'histoire, paraît-il... Il en est sans doute de même des clubs de tennis, dont les histoires se sont suspendues avec les confinements successifs de cette dernière année.

Bon an, mal an, toutefois, la petite vingtaine d'adhérents continuent à se retrouver pour taper des balles – le plus souvent entre les bourrasques ou les averses –, dans un respect plus ou moins approximatif des consignes fédérales ou gouvernementales.

Il est vrai que, s'il est clair que toutes les compétitions d'adultes sont suspendues sine die, la pratique de ce sport (individuel ?) de plein air permet des interprétations variables et adaptées de ces réglementations successives.

En tous cas, et jusqu'à ce que l'évolution de la situation justifie une modification – dans un sens ou un autre – de ces règlements, nous avons choisi de laisser libre accès aux courts pour toutes celles ou ceux qui voudraient s'essayer à ce sport peu exigeant, avec toutefois quelques restrictions de bon sens telles que :

- la priorité donnée aux adhérents à jour de leur cotisation annuelle (50€ d'inscription, auxquels doivent



s'ajouter les 30€ de la licence fédérale)

- l'interdiction de pratique surnuméraire (4 personnes par court au maximum), ou de toute activité autre que le tennis (pas de foot, pas de rollers, pas de volley, etc...)

- le respect du matériel, des installations du club et de la propreté des lieux

Moyennant ces quelques restrictions, tout un chacun possédant une raquette et (au moins) une balle peut utiliser les courts, que ce soit seul (au mur) ou accompagné.

Bien entendu, cette liberté d'accès peut être revue à tout moment, que ce soit du fait de la reprise d'une activité normale (?), ou bien d'utilisations abusives ou anormales des installations.

Toutes les personnes intéressées par une inscription "normale" au club peuvent s'adresser à Michel Randé (06 14 02 87 22), qui se fera un plaisir de leur donner toutes les informations nécessaires.

## LE MOT DE L'OPPOSITION

Saint-Siffrétoises, Saint-Siffretois, 2020 a été une année éprouvante pour tous ... nous souhaitons que 2021 vous apporte le meilleur, et le retour à une vie normale afin que nous puissions retrouver nos sourires derrière nos masques...

Nous tenons une nouvelle fois à vous remercier pour la confiance que vous nous avez accordée, avec l'excellent score de 49,01 % lors des élections. Au regard de ce chiffre et de l'ambiance délétère subie durant la campagne, nous avons déposé un recours auprès du tribunal administratif. Ce dernier a reconnu des manquements à la loi mais a jugé hélas, qu'ils n'étaient pas « de nature à affecter la sincérité du scrutin »...

Avec Beatrice Colombier et André Sauton, nous allons donc communiquer sur des points essentiels, comme la transparence sur le déroulement des conseils municipaux, la place que l'on ne nous

attribue pas en tant qu'élus minoritaires et sur le fonctionnement de votre mairie. Notre but n'étant pas de jouer l'opposition réactionnaire, mais bien de participer au débat et d'obtenir un droit de réponse aux commentaires négatifs qui circulent régulièrement, qui jettent le discrédit sur notre action, sur nous, sur vous qui nous avez soutenus.

Soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour cela, en apportant notre contribution engagée et sincère afin de servir au mieux les intérêts du village et de tous ses habitants, c'est là notre seul objectif.

Bien à vous,

Nathalie Rayssiguier

## HORAIRES MAIRIE

Les bureaux sont ouverts au public  
Les lundis, mardis, jeudis, vendredis  
de 14 h à 17 h  
et le mercredi matin de 8 h à 12 h

**Service Urbanisme** : les lundis, jeudis et  
vendredis de 14h à 17h .

Site internet de la Mairie :  
<https://www.mairiesaintsiffret.fr/>

Pour toute information vous pouvez nous  
contacter directement par

Téléphone: **04 66 22 20 64**  
Fax: **04 66 22 09 37**

Email : [contact@mairiesaintsiffret.fr](mailto:contact@mairiesaintsiffret.fr)

## S.I.C.T.O.M.U

**Collecte et traitement des ordures  
ménagères : 04 66 22 13 70**

**Déchetterie d'Uzès :**  
Du lundi au dimanche matin  
8h30-11h45 et 14h00-17h15  
**04 66 22 32 70**

**Déchetterie de Vallabrix :**  
Mardi, mercredi, vendredi et samedi  
8h30-11h45 et 14h00-17h15  
**04 66 22 89 32**

## POLICE INTERCOMMUNALE

Elle assure toutes les nuits des rondes  
motorisées de 17 h à 5 h.  
Pour toute intervention inopinée,  
appeler le **04 66 02 09 28**

## NUMEROS UTILES

Pour le reste, nous vous indiquons les numéros  
d'urgence utiles :

**Communauté de Communes Pays d'Uzès :**  
04 66 03 09 00

**Urgences médicales : 15**

**Pompiers : 18 ou 112**

**Centre anti-poison (situé à Marseille) :**  
04 91 75 25 25

**Police municipale : 04 66 03 48 40**

**Gendarmerie : 04 66 22 54 66**

**EDF sécurité dépannage : 0810 333 030**

**GDF intervention d'urgence ou odeur de gaz :**  
0810 433 030

**Hébergement d'urgence : 07 83 34 80 62 (avant  
18h – ouvert à partir 2 novembre)**

Lieu accueil : rue Bourançon à Uzès



Directeur de publication : Dominique VINGENT - Maire  
Rédaction : Mairie de Saint-Siffret  
Coordination : Olivier LAW - Adjoint à la Communication  
Conception graphique et mise en page : Société AICO  
Photographies : Charlotte MONTELS